

**SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CCAS
de la ville d'Aix-les-Bains
MARDI 14 NOVEMBRE 2023**

Délibération N° 33/2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le quatorze novembre à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, légalement convoqué sur première convocation, s'est réuni à la résidence Joseph Fontanet 95 boulevard Lepic, sous la présidence de Madame Michelle BRAUER, Vice-présidente du CCAS.

Nombres d'administrateurs :

En exercice	17
Présents	9
Votants	9

Etaient présents :

Mme Michelle BRAUER, M Daniel MANSOZ, Mme Geneviève CHOULET, M Guy JANET-MAITRE, M Jean Marc VIAL, M Maxime BERTRAND, Mme Fatiha BRUNETTI, Mme Chantal CURTELIN et Mme Claudie FRAYSSE.

**Attribution de l'accord cadre mono attributaire à bons de commande :
impression et maintenance du parc d'impression de la ville et du CCAS**

Le CCAS de la ville d'Aix-les-Bains a constitué avec la ville un groupement de commande concernant les prestations de services de location maintenance du parc d'impression (copieurs, imprimantes et traceurs) dans la délibération 19/2023 en date du 24 mai 2024.

Ce marché comprend 1 lot unique.

La consultation a été lancée le 21/08/2023 (date d'envoi de la parution) sous forme de procédure formalisée d'appel d'offre ouvert (article R 2124-2-1 du CCP)

Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire à bon de commande prévu aux articles R2162-1 à R2162-6 du CCP pour les montants maximums suivants :

Ville 220 000 HT€

CCAS 22 000 HT €

TOTAL du groupement de commande : 242 000 HT €

L'accord cadre est défini pour une durée ferme de 4 ans.

L'avis d'appel public à la concurrence est paru le 23/08/2023 au BOAMP et le 25/08/2023 au JOUE et sur le site de la ville.

La date limite de remise des offres était fixé au 29/09/2023 16h00 (soit 35 jours de délais de réponse)

La CAO s'est réunie le 8 novembre à 14h00 et décide au vu du rapport d'analyse des offres, des candidatures et des classements des offres d'attribuer l'accord cadre mono attributaire à bons de commandes à :

KOESIO AURA – 53 Avenue des Langories Plateau de Lautagne – 26000 VALENCE

Après en avoir délibéré le conseil d'administration autorise à l'unanimité le Président à signer les pièces du marché avec le prestataire désigné ci-dessus et à prendre toutes les mesures administratives nécessaires dans ce cadre.

Délibération adoptée à l'unanimité :

Ont voté pour : 9 voix

Fait à Aix les Bains, le 15/11/2023

Acte rendu exécutoire le 16/11/2023

Après envoi à la Préfecture le 16/11/2023

Et affichage du 16/11/2023

Michelle BRAUER

pour le Président et par délégation,
la Vice-présidente



Brauer M